FNEC FP
FO
la force syndicale
MAYENNE

liberté – égalité - laïcité

Laval, le 31 mars 2015

Le secrétaire départemental

FNECFP-FO 53
Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIERE de la Mayenne
10 rue du Dr Ferron
BP 1037
53010 – LAVAL cedex

Tél. : 02.43.53.42.26

à Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Inspection académique
Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

objet : convocations de diverses instances le 9 avril 2015

Madame la Directrice,

Lectrice attentionnée de la presse nationale, il ne vous aura pas échappé que 4 organisations syndicales, 2 confédérations et 2 fédérations nationales, ont appelé le 17 février dernier à une grève interprofessionnelle de 24 heures le jeudi 9 avril prochain.

Vous avez pourtant délibérément choisi de convoquer **3 réunions** d'instances au cours de cette journée : un CTSD à 9h, 1 CDAS à 14h et 1 CDEN à 17h.
Vous nous avez informés le 18 mars que le calendrier resserré de la carte scolaire et la difficulté à trouver une date compatible avec les agendas des différents participants vous empêchaient de déplacer un CDEN prévu de longue date.
Sans partager votre point de vue, on peut comprendre la difficulté dans laquelle vous avez été placée.
Mais aujourd'hui, 31 mars, vous prenez l'initiative de réunir un CTSD le même jour et adressez à nos représentants une convocation au CDAS l'après-midi.

Vous avouerez, Madame la Directrice que si ce n'est pas de la provocation, cela y ressemble fort.

Jamais aucun de vos prédécesseurs n'a agi de la sorte.

Quelles qu'aient pu être les divergences entre les représentants des personnels et l'inspecteur d'académie du moment, le respect des instances consultatives et des organisations syndicales, a toujours prévalu sur les animosités résiduelles et les tentations de « réglements de compte ».

L'attitude observée aujourd'hui n'est pas digne de votre fonction et nous vous demandons de revenir sur ces convocations notamment :

- en avançant le CTSD au mercredi 8, à un horaire qui peut tout à fait être compatible avec l'article 48 du décret 2011-184 du 15 février 2011,

- et en repoussant le CDAS à une date ultérieure.

Comme l'ensemble des délégués du personnel du CHSCT D l'écrivaient à Monsieur le Recteur, dans la lettre du 19 mars dernier, il vous appartient, en tant que responsable des services de l'Education nationale de ce département, de veiller à ce que tout soit fait pour créer les conditions d'un dialogue social harmonieux, indispensable au bon fonctionnement des instances.

Force est de constater qu'à l'heure où nous vous adressons cette lettre, ces conditions sont loin d'être réunies et que votre refus d'un dialogue apaisé ne semble avoir d'égal que votre mépris pour les instances consultatives et les représentants des personnels qui y siègent.

Nous souhaitons pour notre part retrouver le chemin d'un dialogue plus serein, dans le respect de la place et des responsabilités de chacun, et espérons de votre part un geste d'ouverture.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal GRANDET

Copie :

- à Monsieur le Recteur
- à Monsieur le Préfet
- à Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de la CGT-FO